

LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

Aide-mémoire : les 12 critères de l'**AC**, **ACA** et **DCD**

Veillez noter que les groupes de défense collective des droits doivent répondre aux 12 critères pour être reconnus et financés.

→ **AC Action communautaire**

- Statut d'organisme à but non lucratif (OBNL)
- Enracinement dans la communauté
- Vie associative et démocratique
- Autonomie et liberté de déterminer sa mission, ses orientations, ses approches et ses pratiques

→ **ACA Action communautaire autonome**

- Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté
- Poursuite d'une mission qui favorise la transformation sociale
- Pratiques citoyennes et approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées
- Conseil d'administration indépendant du réseau public

→ **DCD Défense collective de droits**

- Éducation populaire autonome
- Action politique non-partisane¹
- Mobilisation sociale
- Représentation politique auprès des élus et élues d'instances publiques et privée

1. Nous reprenons le même terme inscrit dans le Guide du RODCD et dans le cadre de référence en matière d'action communautaire même si c'est indiqué « analyse » non partisane dans le formulaire du SACAIS. L'analyse politique est une manifestation ou stratégie possible de l'action politique non partisane mais les groupes peuvent faire d'autres formes d'action. L'analyse permet aux groupes ayant un numéro de charité de pouvoir correspondre à ce critère.

Conception et rédaction **Carrefour de participation, ressourcement et formation (CPRF)**

Édition **Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)**

Mise-en-page **Roxanne Borloz** · Février 2020

Soutien financier **Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale**



Carrefour de
Participation
Ressourcement
Formation

